FRC 15090 b

Case FRC 15090

COPIE

D'une Lettre de M. de Bouillé, à Monsieur de la Tour-du-Pin, Ministre de la Guerre.

Nancy, le premier Septembre 1790.

MONSIEUR,

J'Ai été trop occupé de toutes les manières depuis que je suis entré dans cette ville, pour avoir pu vous faire le rapport de tout ce qui s'y étoit passé : j'ai prié M. votre fils de vous en instruire sur le champ, & j'ai l'honneur de vous en envoyer le récit.

J'ai réuni le 31, dans la matinée, à Frouard & Champigneulle, sur la route de Pont-à-Mousson à Nancy, les troupes destinées à faire exécuter les Décrets de l'Assemblée Nationale : j'y avois fait joindre les Grenadiers & Chasseurs de la Garnison de Metz. Je voulois connoître l'esprit des troupes : je jugeai à leurs dispositions que je pourrois tout entreprendre avec elles, & qu'elles regardoient les régimens de la garnison de Nancy comme des rebelles à la Loi : j'étois également satisfait du zèle & de la bonne volonté des Gardes Nationales de Metz & des environs. Je reçus à onze heures

THE NEWBERRY LIBRARY

& demie une Députation de la Municipalité & des Soldats de la garnison de Nancy, il y avoit même aussi un Député des Carabiniers ; je leur donnai audience au milieu des Soldats dont on avoit peine à calmer la fureur & l'emportement. Je leur répétai ce que j'avois exprimé dans ma proclamation, & je dis aux Soldats que j'ordonnois que les trois Régimens sortissent de la ville, & qu'alors je ferois exécuter l'arrêt prononcé contr'eux par le Décret: que je voulois aussi qu'avant tout MM. de Noue & de Malseigne fussent remis en liberté. Ces Députés de la Municipalité me demandèrent à ne pas rentrer dans la ville, craignant d'être égorgés par le peuple qui avoit pillé les arsenaux & enlevé plus de quatre mille fusils. On entendit tous les Soldats crier à ceux de Nancy qu'ils étoient des traîtres & des rebelles, & ils me pressèrent de les mener contr'eux. J'appris dans la matinée que la Municipalité de Nancy, forcée par les brigands de cette garnison, avoit requis le corps des Carabiniers de se joindre aux régimens, & qu'il avoit répondu qu'il ne pouvoit marcher que sur une réquisition du Département, appuyée d'un ordre d'un Officier général.

Je me mis en marche à midi & demi: à deux heures & demie j'étois à une demi-lieue de la ville; j'y rencontrai de nouveaux Députés de la Garnison, avec des Officiers qu'ils avoient forcés de marcher avec eux : je leur fis la même réponse, que je voulois MM. de Noue & de Malseigne ; que j'ordonnois aux trois régimens de sortir de la ville, d'attendre,

reposés sur les armes, & dans un endroit que j'indiquai, l'exécution des Décrets & les ordres qui en étoient la suite ; qu'au surplus je voulois quatre coupables par régiment, que j'enverrois sous escorte à l'Assemblée Nationale, pour être jugés par elle. Ils demandèrent un délai d'une heure, je le leur accordai : à quatre heures il étoit expiré : j'approchai mon avant-garde des portes de la ville, qui étoient garnies de troupes, de peuple armé & de canons. Il me vint encore une Députation de la Municipalité & des Officiers du Régiment du Roi : je fis arrêter une seconde fois les troupes à trente pas des portes, & je fus parler aux Députés qui étoient sortis par une autre. Leur ayant répété ce que je leur avois déjà dit sur la sortie de la garnison hors la ville, pour y recevoir mes ordres : ils me dirent qu'on sortiroit pour les exécuter, & que les régimens se rendoient dans une prairie voisine que j'avois indiquée, & qui étoit sur ma gauche. Je partis sur le champ pour aller joindre mon avant-garde, & empêcher qu'il ne se commît aucune hostilité, ayant déjà entendu tirer quelques coups de fusil. En même temps qu'une partie de la garnison sortoit par une des portes, celle vis-à-vis de laquelle étoit mon avant-garde, étoit toujours fermée & gardée par des Soldats des trois régimens, du canon chargé à mitraille & du peuple. Je fis toujours avancer les Volontaires qui étoient à la tête de la colonne, & deux pièces de canon, avec ordre d'entrer de force si on s'opposoit à leur passage. Je fis sommer en même temps la garde de cette porte de la rendre, le

reſte de la garniſon étant déjà hors de la porte de la ville, & diſpoſé à ſe ſoumettre. Ils y répondirent par un coup de canon chargé à mitraille & une décharge de mouſquetterie qui tua le Capitaine, deux Officiers & la moitié des Volontaires, leſquels ripoſtèrent par une décharge & enfoncèrent la porte ; alors il ne fut plus poſſible de retenir les troupes. Je fis avancer pour ſoutenir l'avant-garde, les Grenadiers & les Suiſſes qui ſuivoient ; ils forcèrent le poſte, s'emparèrent du canon, tuèrent ce qu'ils rencontrèrent, & débouchèrent ſur une grande place qui aboutiſſoit à la porte ; je les y ſuivis, & les formai en bataille avec une centaine de Huſſards. Nous fûmes bientôt aſſaillis de coups de fuſil des maiſons voiſines & des débouchés de toutes les rues.

Pour nous ſoutenir, je fus forcé de faire avancer mes troupes, & de les faire attaquer par les différentes rues, pour gagner les points principaux de la ville & les caſernes des troupes. Les Officiers & Soldats, perſuadés qu'ils étoient trahis par la garniſon, furent animés d'une ardeur & d'une fureur qu'il ne fut plus poſſible, & qu'il eût été dangereux d'arrêter. Il s'engagea un combat furieux dans les rues, qui dura près de trois heures. Je n'avois que deux mille quatre cents hommes d'Infanterie de ligne, & ſix ou ſept cents hommes de la Garde nationale, tant de Metz que de Toul, de Pont-à-Mouſſon & des environs. Les troupes & la populace armée réunies formoient plus de dix mille hommes ; les uns garniſſoient les maiſons & tuoient nos Soldats avec ſûreté & aſſurance, tan-

disque d'autres défendoient les rues & les carrefours avec du canon. On chaſſa les rebelles de poſte en poſte, de maiſon en maiſon; enfin à ſept heures une partie du Régiment de Châteauvieux, qui étoit le plus opiniâtre, avoit été tué ou pris; la plus grande partie du Meſtre-de-camp s'étoit ſauvée en dehors de la ville, & le Régiment du Roi, retiré dans le quartier, me fit dire qu'il étoit prêt d'obéir à mes ordres & de ſe ſoumettre. Je fus ſeul à leur caſerne, je les trouvai en bataille; dès qu'ils me virent, ils s'écrièrent qu'ils alloient mettre bas les armes; ils me témoignèrent leur repentir: je leur remontrai leur faute; ils m'aſſurèrent que ce n'étoit pas eux qui avoient commencé des hoſtilités; ils me parurent très-repentans. Je leur ordonnai de ſortir de la ville, & de prendre le chemin de Verdun: à huit heures ils étoient en route avec un détachement de Huſſards, que les Soldats m'ont demandé pour les garantir de la fureur des troupes. On continuoit encore à tirer dans la ville, mais à huit heures le feu ceſſa. J'envoyai des ordres au débris de Châteauvieux de partir ſur le champ avec ſes Officiers pour Vic & Marſal, ce qui fut exécuté. Je me rendis enſuite à l'Hôtel de ville, je m'occupai avec le Directoire & la Municipalité du rétabliſſement de l'ordre: aujourd'hui tout eſt calme, les Citoyens ſont dans la plus entière ſatisfaction. J'ai fait rentrer dans leurs quartiers reſpectifs une partie des troupes, & je n'ai gardé ici que trois bataillons Suiſſes avec trois cents hommes de Royal-Liégois & cinq ou ſix eſcadrons. J'ai ramaſſé les priſonniers des Régimens rebelles, qui montent à plus de quatre

cents, & j'ai remis au Miniſtère public ceux qui m'ont été déſignés pour être les plus coupables. Je prendrai vos ordres pour les Soldats priſonniers, tous pris les armes à la main. Pour ceux de Châteauvieux, je fais tenir demain un Conſeil de guerre par les deux autres Régimens Suiſſes, pour juger les coupables de ce régiment, conformément aux lois particulières des Suiſſes. Je préſume qu'il y en aura beaucoup de condamnés à être pendus. Il eſt bien néceſſaire de profiter de cet événement & de la circonſtance, pour faire un exemple impoſant pour l'armée, & utile à la choſe publique.

Nous avons perdu beaucoup de monde: je n'ai pas encore pu me procurer un état exact des tués & bleſſés; il me paroît qu'il ne paſſe pas trois cents hommes, parmi leſquels on compte pluſieurs excellens Officiers & entr'autres le Capitaine du régiment de Vigier, qui commandoit les Volontaires. Les Gardes nationales de Metz, ainſi que celles des environs, ſe ſont conduites avec un zèle, un courage & un dévouement à la choſe publique, qui leur font infiniment honneur. Trente hommes de celle de Metz & le Commandant en ſecond ont été tués. Je recommande à la Nation & au Roi les veuves & les enfans de ces malheureuſes victimes de l'exécution des lois.

Aucun citoyen, à l'exception de ceux qui ont été vus les armes à la main, n'a été moleſté, & la diſcipline la plus exacte a régné parmi les troupes qui méritent les plus grands éloges, autant par leur courage que par leur

zèle patriotique. Je vous prie d'écrire une lettre de satisfaction aux différens régimens qui ont été employés dans cette expédition, ainsi qu'aux Gardes Nationales de Metz, Toul & Pont-à-Mousson. Je m'occuperai, en vertu du Décret, de faire licencier le régiment de Châteauvieux, quand j'aurai reçu vos ordres.

On fait rendre de toutes parts les armes que des scélérats & des brigands avoient pillées ces jours derniers, & dont ils se sont servis hier pour nous attaquer.

M. de Malseigne a été aux Carabiniers; ils sont parfaitement rentrés dans le devoir, & ont livré eux-mêmes vingt de leurs camarades qu'ils ont désignés pour les auteurs de leur insurrection, & les plus coupables.

Je suis avec respect, &c.

A NANCY,
Chez H. HÆNER, Imprimeur du Roi, &c.